

DECRET N° 2018/9250 /PM DU 28 NOV 2018
portant nomination de responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

DECRETE :

Article 1^{er}. - Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de l'Enseignement Supérieur :

DIRECTION DE LA COORDINATION DES ACTIVITES ACADEMIQUES

Directeur : Monsieur **EMVUDU WONO Yves Sébastien**, Maître de Conférences, précédemment Chef de la Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques, en remplacement de Monsieur NYONGBET GABSA Wilfred, appelé à d'autres fonctions.

DIVISION DES ETUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES

Chef de Division : Monsieur **MOHAMADOU GUIDADO**, Architecte-Urbaniste, précédemment Inspecteur n°4 au Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, en remplacement de Monsieur EMVUDU WONO Yves Sébastien, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3. - Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 28 NOV 2018

**LE PREMIER MINISTRE,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Philemon YANG

